

LES CONDITIONS D'EMPLOI ET LES REVENUS
DANS LES SERVICES
ANALYSE EMPIRIQUE

Irina PEAUCELLE

N° 8427

Août 1984

Résumé

A partir d'une analyse sur les données issues des enquêtes "Aspirations" du CREDOC, le texte propose une hiérarchisation des facteurs qui ont un impact sur les revenus de travail et les conditions d'emploi dans les services. Les caractéristiques pertinentes révélées par l'analyse sont : la qualité de la main d'oeuvre, la nature de l'activité et le statut de l'entreprise, l'intervention de l'Etat sur le marché du travail et le degré de la syndicalisation. Cette analyse permet aussi une réflexion théorique sur l'impact des prix et du chômage sur les salaires, la segmentation du marché du travail, la complexité de la force de travail et sa reproduction.

Summary

From data analysis utilising subjective information from the survey "Aspirations" (CREDOC) this text presents hierarchically factors determining labor income and the conditions of work in the service sector. The principle characteristics analyzed are : the quality of the work force, the specificity of service activity and its public or private sector status, government intervention on the labor market and the degree of unionization. This analysis is accompanied by theoretical reflexion on labor market segmentation, labor force complexity and its reproduction and the impact of prices and unemployment on wages.

LES CONDITIONS D'EMPLOI ET LES REVENUS DANS LES SERVICES

(Analyse empirique) (1)

I - INTRODUCTION

Dans la liste des phénomènes marquant les modifications de la structure d'emploi en France au cours des deux dernières décennies, on trouve au premier rang la tertiarisation de la société. Ce fait nous a déjà amené à analyser d'une manière autonome la population active de quelques secteurs tertiaires (2) ; nous souhaitons dans la présente étude analyser les conditions d'emploi et les revenus du travail de cette population. Dans les activités tertiaires publiques et privées nous retenons les services : administratifs, sociaux, enseignement et recherche, services domestiques, santé, services marchands rendus aux entreprises et rendus aux particuliers.

Les questions auxquelles nous nous sommes attaché à trouver des éléments de réponse concernent en premier lieu le fonctionnement du marché du travail : dans quelle mesure est-il déterminé par l'intervention de l'Etat, et dans quelle mesure sa segmentation existe. En effet, dans les services, on le sait, les institutions étatiques se présentent de deux façons particulières. Tout d'abord, l'Etat gère le volume du travail de ses propres agents : il fixe aussi bien les règles de recrutement, les conditions d'exécution du travail, que les barèmes, le déroulement des carrières et les salaires. Cela crée la "structure fermée du système administratif" (selon la définition de COURTHEOUX J.P. (1973)). Mais le cadre étatique réagit aussi sur le droit privé des services quant à la durée de travail, les salaires minimaux ou la rémunération du travail dans des conditions pénibles.

Nous définissons par la suite les contours des groupes non compétitifs (DAUBIGNEY J.P. (1980)) sur le marché spécifique des emplois tertiaires et recherchons la place de ce dernier dans le bassin d'emploi général.

La seconde interrogation concerne le niveau des salaires. Habituellement en macroéconomie les auteurs mettent en avant deux facteurs d'évolution des salaires nets : le rapport sur le marché du travail entre l'offre et la demande et le -----

(1) Mes remerciements vont à Laurence HAEUSLER et Philippe PLEUVRET pour l'initiation au système informatique de l'analyse des données et l'aide dans l'accès aux enquêtes du CREDOC.

(2) Cf. PEAUCELLE I. (1984).

niveau des prix à la consommation ⁽¹⁾. Pour notre part nous étudions des éléments de comportement individuel laissant ainsi place à une interprétation microéconomique de la relation entre les prix, le chômage et le niveau de rémunération. Nous mettons également en rapport le degré de complexité de la force de travail et les conditions de sa reproduction et de son utilisation.

Enfin nous poursuivons en examinant l'impact de la syndicalisation sur le montant des salaires et les conditions de travail, sujet abondamment étudié depuis deux décennies au moins (PARSLEY C.J. (1980)). L'analyse est principalement empirique et porte sur les données microéconomiques disponibles. Ce sont le plus souvent des données, comme on le verra, de type qualitatif. Pour les traiter, ce sont les méthodes d'analyse exploratoire de données qui nous ont semblé les plus efficaces.

Présentation des données

Un système d'enquêtes annuelles sur les conditions de vie et aspirations des Français de 1978 à 1981 du CREDOC (LEBART-HOUZEL (1980)) est utilisé pour cette analyse dans une optique transversale. Il s'agit d'examiner l'état de l'emploi dans les services pour la période considérée à travers les réponses des actifs portant aussi bien sur l'entreprise que sur les spécificités biographiques qui servent ici d'indicateur de compétence professionnelle.

L'emploi des services représente, pour la période étudiée, 34 % de l'ensemble des actifs selon les enquêtes sur l'emploi de Mars de l'INSEE et 38 % de la population des actifs dans les enquêtes du CREDOC : c'est donc de ce point de vue un bon échantillon. Le partage entre secteur public et secteur privé est assez bien respecté, car chacun représente dans les systèmes d'enquêtes comparés (celui du CREDOC et de l'INSEE) à peu près la moitié. L'estimation des revenus du travail n'échappe certainement pas aux biais constatés dans toutes les enquêtes par sondage auprès des individus. Mais l'avantage des questionnaires du CREDOC est qu'ils s'adressent aux mêmes personnes qu'il s'agisse des salaires ou

(1) Pour les fonctions économétriques de la formation de salaires dans plusieurs secteurs, on peut se référer par exemple à ARTUS P. (1982). Par contre, pour ce qui est des services, P. PETIT (1981) insiste sur la thèse de la détermination "exogène" de leur enveloppe salariale.

des caractéristiques individuelles. On dispose, outre des questions factuelles, de questions d'attitudes et d'opinions. L'ensemble de ces descripteurs d'emploi permet des interprétations plus riches et plus cohérentes. En effet, l'utilisation simultanée (comme on le fait souvent) des questionnaires de l'INSEE, dont les uns portent sur les salaires et sont remplis habituellement par les employeurs, et dont les autres portent sur les catégories socio-professionnelles et sont remplis par les employés, crée des problèmes de cohérence tenant à la structure d'emploi différente qu'ils attestent.

L'échantillon de la population étudiée comporte 1378 individus qui travaillent dans les services. L'âge moyen de cette population est de 37 ans, la durée moyenne de leur travail par semaine est de 38,5 heures, le nombre de semaines de congés annuels est de 5,5 semaines. Par ailleurs, il y a 632 hommes et 746 femmes. Les réponses des individus aux questions posées dans les enquêtes successives permettent d'amorcer l'analyse. Une série d'entre elles donne une dimension à la notion de qualité du travail, ou spécifie le cadre d'organisation du travail, ou encore permet d'estimer les niveaux de rémunération. D'autres questions renseignent sur les individus et sur leurs opinions. Nous essaierons d'intégrer dans notre représentation de l'emploi tertiaire le plus grand nombre de dimensions.

II - L'ANALYSE DES DONNEES

Pour atteindre l'objectif défini précédemment, on utilise deux méthodes de description statistique : l'analyse factorielle et la classification automatique (LEBART - MORINEAU - TABARD (1977), FENELON (1981)).

Les conditions d'emploi

Dans cette première analyse nous cherchons à établir les interrelations entre les variables décrivant les conditions d'emploi et à identifier les catégories d'individus à qui correspondraient certains types d'emploi. Pour ce faire, 12 variables actives sont retenues avec leurs 60 modalités de réponses :

- 1) l'activité principale de l'établissement qui vous emploie (7 modalités)
- 2) nombre de personnes de l'établissement où vous travaillez (9 modalités)
- 3) devez-vous travailler périodiquement la nuit ? (3 modalités)
- 4) devez-vous travailler périodiquement le dimanche ? (3 modalités)
- 5) nombre de jours de repos par semaine (7 modalités)
- 6) travaillez-vous en équipe ? (3 modalités)
- 7) êtes-vous soumis au pointage ? (3 modalités)

- 8) pouvez-vous choisir quotidiennement vos horaires ? (3 modalités)
- 9) êtes-vous soumis à des cadences de travail ? (3 modalités)
- 10) avez-vous des conflits travail / vie personnelle ? (3 modalités)
- 11) nombre d'heures de travail par semaine (7 modalités)
- 12) revenu mensuel moyen actualisé de l'enquêté (9 modalités).

Onze variables illustratives complètent cette liste pour caractériser les actifs des services :

- 1) sexe (2 modalités)
- 2) catégorie socio-professionnelle (15 modalités)
- 3) diplôme d'enseignement général le plus élevé (7 modalités)
- 4) diplôme de formation professionnelle le plus élevé (10 modalités)
- 5) profession actuelle (19 modalités)
- 6) statut actuel (10 modalités)
- 7) âge de l'enquêté
- 8) nombre d'heures de travail par semaine
- 9) nombre de semaines de congés annuels
- 10) niveau d'études du père de l'enquêté
- 11) appartenance déclarée à un syndicat.

On limite l'exposé des résultats aux trois facteurs de l'analyse de correspondances ⁽¹⁾ dont les valeurs propres sont les plus importantes.

Le premier facteur est constitué tout d'abord par les modalités qui caractérisent l'organisation du temps imposée par le travail. Parmi les éléments à inertie maximale se trouvent : le travail périodique de nuit et du dimanche, le nombre d'heures de travail par semaine, le nombre de jours de repos par semaine et une éventuelle perception conflictuelle entre le travail et la vie personnelle.

Le second axe factoriel est constitué par la taille et le statut des entreprises. D'une part des petites entreprises (de moins de 10 personnes), des services domestiques et divers, rendus aux particuliers. D'autre part des grands établissements de 500-1000 personnes et plus, principalement des services administratifs.

Le troisième axe est un axe caractérisé par les contributions des modalités des variables illustratives représentant la catégorie socio-professionnelle et le niveau éducatif.

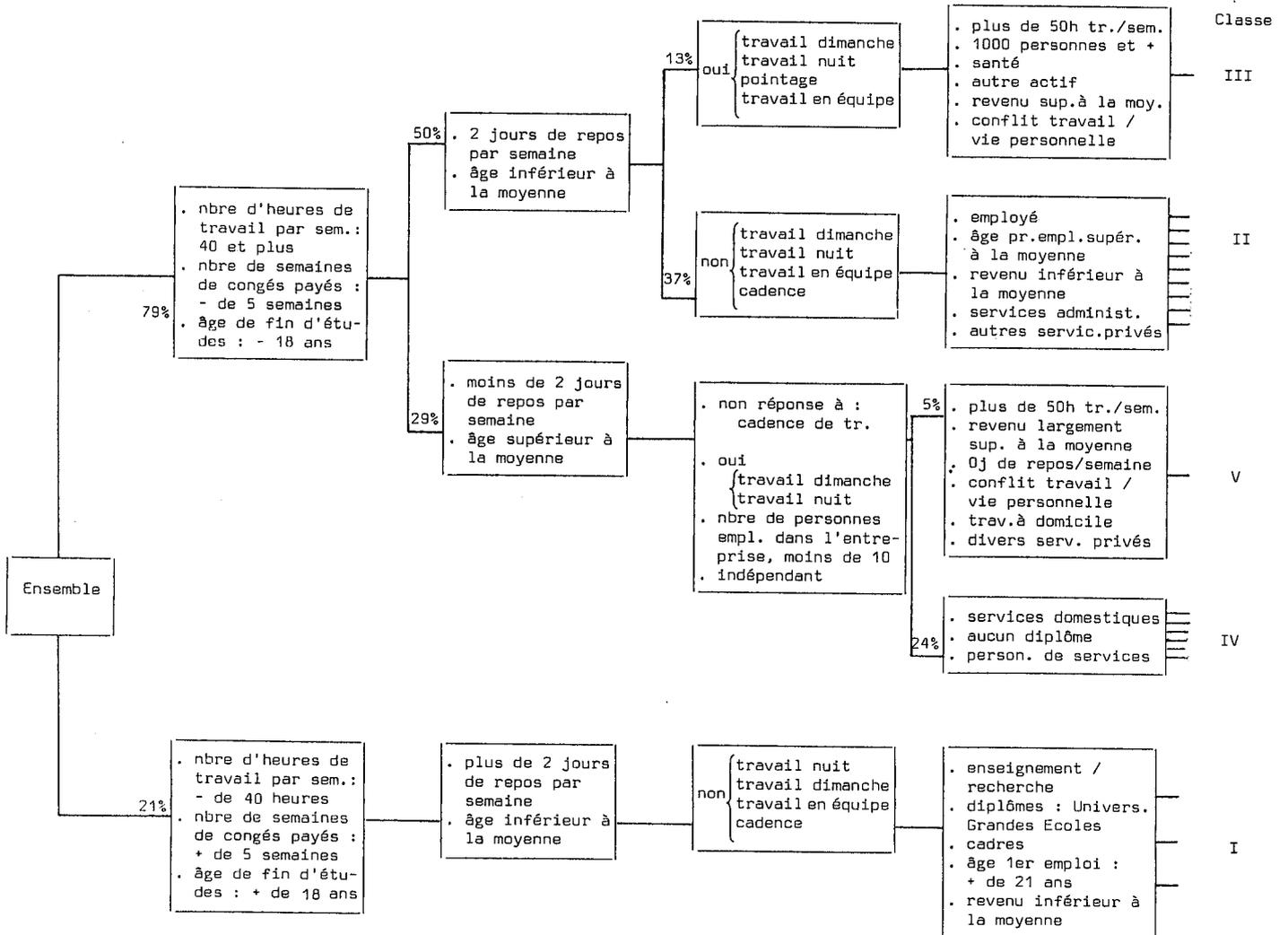
(1) Nous avons utilisé pour cette analyse le logiciel SPAD (Système Portable d'Analyse des Données), LEBART, MORINEAU (1982).

Les projections des modalités des variables analysées sur ces axes sont présentées sur les figures A1 et A2 qui se trouvent dans l'annexe.

A l'issue de cette première lecture analytique des réponses, il apparaît aussi que, dans la discrimination des conditions d'emploi et des revenus, la spécificité de l'activité joue un rôle important.

Pour davantage de transparence d'interprétation, l'analyse factorielle est complétée par une classification. Les coordonnées sur les premiers axes factoriels des individus de la population étudiée sont utilisées pour effectuer une classification ascendante hiérarchique résumée par le dendrogramme de la Figure 1.

Figure 1



La barrière principale qui sépare les classes délimite le travail en intensité et en durée. Un cinquième de la population des services travaille en moyenne moins de 40 heures (la durée légale du travail de la période), a plus de deux jours de repos par semaine et plus de cinq semaines de congés annuels. Il se trouve qu'il s'agit principalement du personnel des services de l'enseignement et de la recherche ⁽¹⁾. Le reste de la population a un rythme de travail plus contraignant. Quant aux conditions particulières des groupes, à l'intérieur de cette majorité, elles sont en rapport immédiat avec le secteur de l'activité tertiaire, la CSP et le statut public-privé. On reprend en quelques rubriques les observations synthétisées en 5 classes (Tableau 1).

La taille de l'établissement a une forte influence dans la détermination des conditions d'emploi car les modalités de réponses à la question sur le nombre de personnes de l'établissement où l'enquêté travaille sont significatives pour quatre des cinq classes. Plus de 30 % de personnes de notre échantillon travaillent dans les petites unités de production des services ⁽²⁾ qui correspondent surtout au statut privé (voir Tableau A1 dans l'annexe). Les établissements de plus de 500 salariés n'emploient que 15 % de la population. Il s'agit des salariés de l'Etat et du secteur des soins médicaux. La durée de travail n'est pas la même selon le statut de l'établissement et selon le sexe de l'enquêté. Le travail à temps partiel est très répandu dans les services et spécialement parmi la population féminine.

L'analyse factorielle a fait ressortir une opposition nette entre les conditions d'exercice de l'activité, qui dépend de la nature de celle-ci.

Dans les mêmes classes on trouve les gens qui travaillent plus de 50 heures par semaine, les employés des services de santé, les gens dont les revenus de travail sont plus importants que la moyenne, et les personnes ressentant un conflit entre leur vie privée et leur travail (classes III et V).

(1) Il semble qu'il y ait une compréhension différentielle de la question posée sur la durée de travail selon la profession. Certains enseignants donnent probablement une évaluation du travail qu'ils fournissent en nombre d'heures de cours sans compter le temps qu'occupe leur préparation.

(2) Ainsi les enquêtes sur l'emploi qui ne tiennent pas compte des établissements de moins de 10 personnes ne donnent pas de résultats fiables dans le contexte des services.

Tableau 1

Classes (Poids)	I (235)	Critère*	II (488)	Critère*	III (182)	Critère*	IV (266)	Critère*	V (69)	Critère*	n
<u>Caractéristiques de l'établissement</u>											
Activité principale	Enseig./Recherch.	19.6	Services admin. Autres services	5.8 4.7	Services de santé	11.2	Domestiques Services divers	5.3 2.9	Domestiques Services divers	3.2 2.9	
Nombre de personnes employées	10-100	3.5	---		1000+/100-1000	6.0/ 3.6	- de 10	8.4	Non concerné	5.5	
<u>Caractéristiques des individus</u>											
CSP	Cadre moyen Cadre supérieur	8.0 5.3	Employé Ouvrier	8.0 4.6	Autre actif Person.de service	3.8 2.4	Artisan Person.de service	2.5 2.1	Autre actif Person.de service	4.1 3.7	
Profession	Cadre moyen Cadre supérieur	7.5 5.6	Employé qualifié Ouvrier qualifié	6.4 4.3	Autre actif Person.de service	4.2 2.5	Person.de service Manoeuvre	2.3 2.1	Person.de service	3.7	
Diplôme d'enseignement général le plus élevé	Univer./G.Ecoles Bac./B.Sup.	7.6 4.9	BEPC/BEPS-BE	3.5	---		Aucun	2.4	---		
Statut actuel	Salarié de l'Etat	6.5	Secteur privé	3.8	Salarié de l'Etat/ sect.nation.	3.0/ 2.2	Indépendant / serv.privé	4.7/ 2.4	Indépendant Trav.à domicile	4.3 3.4	
Appartenance à un syndicat	Oui	3.3	---		---		---		---		
Sexe	Féminin	6.1	---		---		---		Masculin	2.9	
Diplôme de formation profession.	Autre	3.6	---		BTS-DUT-DEST	3.1	Aucun	3.1	---		
Age moyen	35		37		35		38.5		40.7		37
Diplôme du père	CEP	2.3	Aucun/CEP	6.7/ 3.8	CEP/Sup.Licence	2.0/ 2.0	---		NRI	2.8	
<u>Conditions de travail</u>											
Nbre d'heures de travail/semaine	- de 40 h(25.7)	20.8	40 h(39.2)	11.2	40 h(40.6)	5.0	46-50 h/41-45 h	7.0/ 3.1	+50 h(63.5)	12.7	38
Nbre de semaines de congés annuels	9.0		5.0		4.9		4.1		4.2		5
Nbre de jours de repos par semaine	+ de 2 jours	19.2	2 jours	14.7	2 jours	3.7	1 jour/1.5 jour	4.8/ 4.6	0 jour/1j./1.5j.	10.4/ 4.7/ 3.2	
Etes-vous soumis au pointage ?	---		---		Oui	4.4					
Devez-vous travailler la nuit ?	Non	6.4	Non	13.3	Oui	15.4	Non	2.9	Oui	7.9	
Devez-vous travailler le dimanche ?	Non	9.5	Non	12.2	Oui	18.3	---		Oui	7.8	
Etes-vous soumis à des cadences de tr.?	Non	2.8	Non/Oui	16.7/ 4.8	Non	3.3	NRI	20.2	NRI	2.8	
Travaillez-vous en équipe ?	Non	5.5	Non	10.1	Oui	17.2	NRI/non	20.1/ 4.3			
Pouvez-vous choisir quotid.vos horaires?	Non	1.9	Non/oui	10.0/ 8.3	Non	2.1	NRI	19.3	NRI	2.8	
Avez-vous un conflit entre le travail et la vie personnelle ?	---		Non	4.0	Oui	6.6	Non	4.5	Oui	4.2	
Revenu mensuel moyen (Francs)	5000-7000 (5044)	2.1	4000-5000 (4853)	3.2	7000+ (6189)	2.5	0-3500 (4686)	4.2	Inconnu/7000+ (7561)	3.2/ 2.9	516

* Critère : mesure la distance entre le pourcentage de la modalité dans la classe et son pourcentage dans la population (le critère est proche de la variable de Laplace Gauss). Il permet de ranger les modalités par ordre de "pouvoir descriptif de la classe".

La similitude de ces situations résulte pour certains d'une dérogation institutionnalisée s'appliquant au travail de nuit, au travail du dimanche ou encore à une durée hebdomadaire de 50 heures comme c'est le cas des services de la santé. Mais les autres activités sont exercées dans ces conditions parce que l'Etat a une moindre prise qu'ailleurs et que par conséquent les règles du marché y reprennent vigueur. Il s'agit en premier lieu des services rendus par les travailleurs indépendants.

Dans une autre classe on trouve les agents de l'Etat, ceux dont le revenu n'est pas spécialement élevé, à l'inverse des conditions non contraignantes de travail (classe I).

L'absence de réponse aux questions concernant les cadences de travail et la possibilité du choix quotidien des horaires apparaît nettement pour l'activité des services domestiques. Ce groupe est composé de personnes d'instruction moindre et d'âge supérieur à la moyenne ; ce qui entraîne des difficultés d'expression et un moindre intérêt porté pour l'enquête.

Le travail d'enseignement, de recherche et le travail administratif exigent un niveau éducatif général plus élevé que dans les autres services. Par contre, c'est le diplôme de formation professionnelle qui importe dans les emplois des services de santé.

L'ambiance culturelle de la famille d'origine (repérée ici par le niveau éducatif du père de l'actif) n'apparaît pas en tant que facteur significatif de la constitution de groupes à conditions de travail différentes.

Parmi les questions relevant du thème "Emploi, qualité de la vie au travail" de l'enquête "Aspirations" du CREDOC, il y en avait deux que nous regrettons de ne pas retrouver au-delà de la 3ème phase consécutive :

- Quel est le principal avantage de votre travail actuel ?
- et - Quel est son principal inconvénient ?

L'analyse de correspondance des réponses de l'ensemble des actifs de l'enquête à la première question et à celle du secteur d'activité fait apparaître les proximités des situations suivantes (cf. figure A3 de l'annexe). Les employés des services administratifs mettent en avant la sécurité de leur emploi ; ceux des services sociaux jugent que le leur est compatible avec la vie familiale ; les travailleurs des divers services privés aiment leur travail, et ceux des autres services aux entreprises et aux particuliers apprécient le plus leur autonomie. Les adjectifs "intéressant" et "socialement avantageux" s'assimilent à l'activité de soins médicaux, à l'enseignement et la recherche.

Les personnes de services domestiques sont pratiquement les seules à parler de l'aspect pécuniaire mais trouvent aussi d'autres qualités relatives à leur emploi, telles que bonne ambiance et proximité de l'habitation. Selon le critère d'avantages principaux du travail, le secteur des services domestiques est proche de la majorité de branches secondaires.

L'attitude différenciée au travail souligne une hétérogénéité des éléments qui forment l'ensemble du secteur "services" comme la classification précédente l'a déjà montré.

Les revenus

Dans un deuxième temps, nous procédons à une analyse des variables relatives au revenu du travail et au niveau de vie des personnes :

- 1) Possédez-vous des biens immobiliers (4 modalités) ?
- 2) Possédez-vous des biens fonciers (4 modalités) ?
- 3) Avez-vous l'usage d'une résidence secondaire (3 modalités) ?
- 4) Revenu mensuel actualisé par année (20 modalités)

et en ajoutant aux variables illustratives les deux suivantes :

- 1) dans les prochains mois, le plus grave serait :
 - une augmentation des prix
 - une augmentation du chômage

- 2) vous imposez-vous régulièrement des restrictions ?

L'analyse de correspondance de ces variables actives est représentée sur la Figure A4 dans l'annexe. Cette analyse fait apparaître trois classes de revenus du travail : une classe des revenus faibles (au-dessous de cinq mille francs), une autre aux revenus moyens (de quatre à six mille francs) et enfin celle des revenus supérieurs à sept mille francs (Tableau 2). Les tests statistiques permettent de retenir une hypothèse qui ne contredit pas ce qu'on sait par ailleurs. Les hauts revenus, la possession de biens immobiliers et fonciers, sont plutôt le fait des hommes et des gens diplômés. D'autres catégories de personnes (pour la population des services tout au moins) composent cette classe de hauts revenus (quel que soit leur niveau de formation), celles qui font des heures supplémentaires. Les personnes de cette classe (classe II) déclarent ne pas être obligées de s'imposer régulièrement des restrictions. La classe de revenus faibles et de mode de vie modeste est constituée du personnel de service, des travailleurs à domicile, des femmes et des personnes sans diplôme. Les cadres moyens du secteur public de l'enseignement, des services sociaux et de santé se regroupent dans la troisième classe, celle des revenus moyens. Ils ne possèdent pas en général de résidence secondaire ou de biens immobiliers.

Tableau 2

Classes (Poids)	I (539)	Critère	II (336)	Critère	III (351)	Critère
<u>Caractéristiques de l'établissement</u>						
Activité principale	Domestique	5.0	Enseignement/recher.	3.1	----	
Nbre de pers.empl.	----		----		----	
Nbre d'heures de travail par semaine (moyenne)	37.6	2.1	39.6	2.0	38.7	
<u>Caractéristiques des individus</u>						
CSP	----		----		----	
Profession	Personnel de service	9.0	Cadre sup./autre act.	10.8/ 3.3	Cadre moyen/contrem.	4.0/ 2.6
Dipl.de l'ens.gén.	Aucun	5.7	Univ.Gdes Ecoles/Bac	6.6/ 2.8	Autre	1.8
Dipl.de form.prof.	----		----		----	
Statut actuel	Autre secteur privé	3.6	Indépendant/salarié de l'Etat	2.5/ 2.1	Salarié de l'Etat	2.5
Sexe	Féminin	5.6	Masculin	5.3	----	
Appartenance à un syndicat	Non	4.5	Oui	4.7	----	
Diplôme du père	NRI	5.2	Sup. Licence	3.0	BEPC/CEP	1.7/ 1.6
<u>Revenu et niveau de vie</u>						
Revenu mensuel moyen	0-3500 F/3500-4000 F	16.8/10.5	7000 F + /6000-7000F	22.1/16.4	4500-5500F/5500-6000	15.0/10.6
Revenu mensuel actualisé	- 4000 F en 1980 - 4000 F en 78,79,81	11.19 9.2	10000 + en 79,80,81	9.5	4000-6000 en 79,80,81	12.0
Possédez-vous des biens fonciers	----		Oui	3.1	----	
Possédez-vous des biens immobiliers	Non	5.1	Oui	7.2	Non	2.6
Avez-vous l'usage d'une résidence secondaire	Non	3.8	Oui	8.0	Non	5.4
Imposez-vous régulièrement des restrictions	----		Non	4.2	----	
Dans les prochains mois, le plus grave:	----		L'augmentation du chômage	1.7	----	

Pour les travailleurs des services, l'augmentation du chômage est une éventualité plus grave que l'augmentation des prix. Cette opinion est plus répandue chez les salariés de l'Etat que chez ceux du secteur privé (voir Tableau A2 ⁽¹⁾) alors que les premiers sont assurés de la garantie d'emploi. La gradation des revenus laisse paraître le lien entre les bas salaires et le danger que l'inflation représente pour eux. Il semblerait donc que le chômage les inquiète moins. On peut supposer que les transferts sociaux bénéficiant aux chômeurs puissent, en cas de perte d'emploi, constituer à leurs yeux une compensation à l'absence de salaire. En effet, dans le contexte où l'Etat assume la responsabilité d'assurer le plein-emploi, il prend en charge la non-activité à travers l'ensemble des prestations : retraite, maladie, allocations familiales (cf. SALAIS (1983)). Quant aux personnes aisées, c'est le chômage qui est davantage néfaste à leur avis et ceci probablement pour l'ensemble de problèmes sociaux plus qu'économiques qui se poseraient à eux en cas de perte d'emploi. Cette observation incite à se montrer plus nuancé là où des théories supposent une homogénéité des agents dans leurs comportements vis-à-vis du chômage ou de l'inflation.

Le niveau de formation des travailleurs est un élément mis le plus souvent en avant dans l'explication de la formation des salaires. A un certain degré, la hiérarchisation des revenus dans les services coïncide avec celle des diplômes ⁽²⁾ et le niveau d'instruction a, de ce fait, le pouvoir explicatif du revenu. Pourtant, le même diplôme ne permet pas d'atteindre le même revenu dans les différents secteurs. Autrement dit, il n'y a pas d'équilibre de revenus sur un marché du travail structuré par le niveau de formation.

(1) Afin de permettre les comparaisons, nous exprimons les revenus mensuels en prenant pour base 100 le revenu moyen d'un salarié d'Etat et du secteur nationalisé. Ce revenu mensuel actualisé (compte tenu du taux d'inflation sur la période 1978-1981) est égal à 5.460 Francs.

(2) Nous avons constitué le Tableau A3 pour comparer les revenus du travail dans les services entre les secteurs public et privé à qualité de la force de travail égale (en terme de niveau d'instruction).

Un autre facteur peut intervenir dans la différenciation de revenu et de conditions d'emploi, celui du degré de syndicalisation des travailleurs selon les secteurs. Ce n'est certainement pas par hasard que le personnel de l'enseignement avec le couple gains-conditions de travail qui le met en avant des gens "aisés" des services (groupe II, tableau 2, groupe I, tableau 1) est largement syndiqué, tandis que le personnel de service domestique, couche "défavorisée" (groupe I, tableau 2) ne l'est pas. Mais la causalité directionnelle entre le salaire et le syndicalisme, n'est pas déterminée par notre analyse. Est-ce que ce sont les mêmes conditions objectives qui conduisent à la fois les personnes à avoir des conditions d'emploi favorables et à se syndiquer (taille de l'entreprise, secteur d'activité, capacité à prendre conscience par exemple) ? N'ayant pas d'éléments pour répondre à cette question, nous avons examiné plus en détail qui fait partie d'un syndicat (tableau A4). Dans sa grande majorité le personnel des services dit ne pas adhérer à un syndicat. Parmi les salariés de l'Etat le taux de syndicalisation est plus fort que parmi les actifs du secteur privé (25 % contre 12 %). Dans les deux secteurs (public et privé) les personnes non syndiquées ont en moyenne un salaire plus bas. Les hommes sont davantage syndiqués que les femmes. Et c'est dans l'enseignement et la recherche que le degré de la syndicalisation est le plus élevé pour l'un et l'autre sexes.

Le jugement porté sur la gravité de la montée du chômage et des prix traduit une plus grande préoccupation des personnes organisées dans les syndicats pour la montée du chômage dans le pays.

III - EN GUISE DE CONCLUSION : LA SPECIFICITE D'EMPLOI DANS LES SERVICES

En choisissant comme champ d'analyse la population active des services, nous avons pris d'avance le risque de trouver une grande diversité de situations des individus par rapport à leur emploi. En effet, les activités regroupées sous le chapitre de services sont hétérogènes par leurs processus de production et par la destination des prestations. La structure de la main d'oeuvre très spécifique dans chaque secteur devait en résulter. Ce qui implique également des graduations dans la formule de la reproduction et de l'utilisation de cette main d'oeuvre. C'est justement ce que montrent les quelques classifications que nous avons obtenues. La divergence des conditions passe par la disparité entre les activités, mais elle ne se réduit pas à elle seule. L'opposition du statut public/privé est très importante également pour expliquer cette divergence, bien qu'elle apparaisse plus indirectement dans notre étude empirique, "masquée" par l'appartenance des activités économiques relevant soit du statut public, soit du statut

privé, à l'exception des services de santé (voir tableau A5). Parfois il est impossible de départager l'effet de la nature de travail de celui du statut de l'établissement. A côté de la diversité des situations une uniformité existe sur certains points. Cette uniformité rapproche les services de l'ensemble de l'économie et elle s'explique par le facteur institutionnel dans les relations du travail en France (durée de travail hebdomadaire de 40 heures avec 2 jours de congés).

En effet, la législation intervient dans les services comme dans les autres branches économiques sur les questions du salaire minimum, de l'indexation, des majorations pour travaux pénibles, mais aussi à travers les conventions collectives, sur la question des conditions de travail, c'est-à-dire, l'organisation des congés, les particularités d'emploi des personnes travaillant à temps partiel les horaires, etc.

Toutefois, dans le secteur privé des services, où les petits établissements de moins de 50 personnes sont très répandus (seuil minimum avant la Loi de 1982 pour faire reconnaître une section syndicale de l'entreprise) et où le taux de syndicalisation est faible (de toute façon, ou de ce fait) les négociations des conventions collectives n'ont pas eu d'ampleur. Une sorte de marché de libre-concurrence survit ici pour déterminer la formation des salaires et régir l'emploi du temps de travail. Ainsi les travailleurs indépendants de divers services, des artisans, des professions libérales, pratiquent une durée de travail supérieure à la moyenne ; ils ont moins de congés annuels et moins de jours de repos par semaine. Mais certains d'entre eux ont un revenu tiré du travail parfois très élevé par rapport à leur qualification, d'autres malgré le nombre d'heures de travail très élevé ont un revenu équivalent au salaire minimum.

En prenant le thème de la segmentation nous avons voulu voir si les actifs des services appartenaient à un seul groupe non compétitif (en excluant, par exemple, les services domestiques). La segmentation pourrait se faire du côté de l'offre et se dessiner, en théorie, autour des facteurs liés entre eux, tels que le sexe, l'instruction, la qualification et le milieu culturel. La population des services est en moyenne plus diplômée que l'ensemble des actifs, mais le niveau éducatif des parents ne se distingue pas de celui de l'ensemble. Les femmes sont plus nombreuses dans cette branche, mais en moyenne elles sont d'un niveau d'instruction plus avancé qu'ailleurs. Ainsi on ne trouve pas de traits caractéristiques suffisants pour rattacher la population des services à un des segments.

Du côté des conditions du travail nous constatons une position des services plus ambiguë encore, car si la fréquence de travail de nuit, travail du dimanche et du conflit entre la vie professionnelle et la vie personnelle est plus importante qu'ailleurs, on y bénéficie, par contre, d'un plus grand nombre de jours de repos par semaine et de congés payés dans l'année plus élevés le pointage est moins répandu et le choix des horaires est plus souvent toléré. A la liste des avantages il faut ajouter la sécurité d'emploi dont bénéficie la majorité de cette population relevant du statut public.

La disparité des caractéristiques de la population étudiée, la disparité des conditions d'emploi et des rémunérations ne permettent pas de classer les emplois regroupés dans les services dans un éventuel segment du marché du travail.

Bibliographie

- ARTUS P. (1982)
Formation des salaires en France : aspects sectoriels
- BARGE M., PAYEN J.F. (1982)
Niveau et évolution des salaires individuels;composante permanente
et composante transitoire, Annales de l'INSEE N45
- BAUDELOT Ch. (1981)
Evolution des salaires : normes collectives et facteurs individuels,
Economie et Statistique N 150
- BELLANTE D., LONG J. (1981)
The political economy of the Rent-Seeking Society : The case of public
employees and their unions, Journal of Labor Research, Vol.II N1
- COURTHEOUX J.P. (1973)
La détermination des salaires dans le secteur public, Conférence
internationale sur la détermination des salaires, Paris
- DAUBIGNEY J.P. (1980)
La théorie des groupes non-compétitifs, Economies et Sociétés, N1
- DEPARDIEU D., PAYEN J.F. (1983)
Utilisations d'un modèle linéaire sur les données de l'enquête structure
des salaires de 1983, Séminaire Eurostat : Développements récents dans
l'analyse de grands ensembles de données, Luxembourg, Nov.
- EMPLOI ET CHOMAGE (1978)
Numéro spécial de la Revue Economique N1 Janvier
- FENELON J.P. (1981)
Qu'est-ce que l'analyse des données ? Lefonen
- LEBART L., MORINEAU A., TABARD N. (1977)
Techniques de la description statistique, Dunod

LEBART L., HOUZEL Y. (1980)

Le système d'enquêtes sur les aspirations des Français - une brève
présentation, Consommation N1

LEBART L., MORINEAU A. (1982)

SPAD ; Système Portable pour l'Analyse des Données, CESIA

LEBART L., MORINEAU A., WARWICK K.M. (1984)

Multivariate descriptive statistical analysis, Wilen, N.Y.

PARSLEY C.J. (1980)

Labor Union Effect on wage gains : a survey of recent literature,
Journal of Economic Literature, Vol.XVIII, March

PEAUCELLE I. (1984)

La force de travail dans les services marchands et non marchands,
Consommation N4 (à paraître)

PETIT P. (1981)

Dualité des services et déterminants de l'emploi, Note présentée au
Colloque sur le Redéploiement des Services, Université de Paris I, Nov.

SALAIIS R. (1983)

Emploi et chômage : rapports anciens et rapports nouveaux dans la crise,
Issues, N17

STAINES G.L., QUINN R.P. (1979)

American Workers evaluate the quality of their jobs, Monthly Labor
Review, Jan.

WILKINSON F. (editor) (1981)

The dynamics of labour market segmentation, Academic press

ANNEXE

Tableau A1 - Nombre d'heures de travail par semaine selon
le sexe de l'enquêté, le statut et la taille de l'établissement

Hommes		S T A T U T						Ensemb.
Nombre d'heures % colonne % ligne	Indépendant	Employeur	Autre sect. privé	Salarié sect. nat.	Salarié de l'Etat	Non réponse autres sect.		
Moins de 10	54 62 26	44 50 2	44 39 43	41 19 3	41 15 23		46 30 3	
10 à 49	58 3 2	58 22 1	41 29 47	38 19 4	40 20 46		41 21 0	
50 à 99	0 0 0	0 0 0	41 8 29	43 10 5	41 12 62		41 9 4 1	
100 à 499	0 0 0	40 14 1	40 13 27	42 14 3	39 23 67		40 16 2 1	
500 à 999	50 1 2	20 14 3	40 5 26	40 5 3	41 9 66		40 6 0 1	
1000 et plus	0 0 0	0 0 0	43 3 13	39 19 9	40 14 76		41 9 2 1	
Ne sait pas, non concerné, non réponse initiale	34	0	3	14	7		9	
Ensemble (1)	55 100 13	43 100 1	42 100 33	40 100 4	40 100 47		43 100 10	

(1) Les moyennes d'ensemble sont calculées en tenant compte du nombre d'heures de travail des personnes qui n'ont pas répondu aux questions concernant soit le statut, soit la taille de l'établissement. Ces chiffres ne sont pas re-produits dans le Tableau.

Tableau A1 - Nombre d'heures de travail par semaine selon
le sexe de l'enquêté, le statut et la taille de l'établissement

Femmes		S T A T U T						
Nombre d'heures % colonne % ligne	Indépendant	Employeur	Autre sect. privé	Salarié sect. nat.	Salarié de l'Etat	Non réponse autres sect.	Ensemb	
Moins de 10	54 68 18	41 71 2	34 48 45	31 24 3	34 18 27		34 38	
10 à 49	38 3 1	40 16 1	34 23 30	39 24 5	34 29 60		23 35	
50 à 99	0 0 0	0 0 0	37 8 29	34 16 8	31 11 62		9 33	
100 à 499	0 0 0	0 0 0	40 8 24	45 11 4	36 16 71		11 37	
500 à 999	0 0 0	0 0 0	36 3 16	35 9 9	36 6 73		5 36	
1000 et plus	25 1 2	0 0 0	41 4 15	35 16 10	38 11 72		8 38	
Ne sait pas, non concerné, non réponse initiale	27	13	6	0	9		10	
Ensemble (1)	52 100 9	42 100 1	36 100 31	36 100 5	35 100 49		37 100 1	

(1) Voir la note de la page précédente.

Tableau A2 - Revenu moyen relatif ⁽¹⁾ tiré du travail, l'appartenance à un syndicat et l'opinion sur le chômage et les prix selon le statut

Salarié de l'Etat et du secteur nationalisé

		Dans les prochains mois, le plus grave serait ?			
Revenu moyen relatif %colonne %ligne		Augmentation prix	Augmentation chômage	Les deux	Ensemble
Faites- vous partie d'un syn- dicat ?	oui	19 104 23	27 110 73	29 71 3	25 109 100
	non	81 89 32	73 102 64	71 77 3	75 97 100
Ensemble		100 92 30	100 104 67	100 86 3	100 100 100

Indépendant, employeur, autre secteur privé

		Dans les prochains mois, le plus grave serait ?			
Revenu moyen relatif %colonne %ligne		Augmentation prix	Augmentation chômage	Les deux	Ensemble
Faites- vous partie d'un syn- dicat ?	oui	7 188 22	14 97 73	19 168 5	12 120 100
	non	93 82 39	86 97 59	81 103 2	88 91 100
Ensemble		100 89 37	100 97 60	100 115 3	100 95 100

(1) Base : 100 = revenu mensuel moyen d'un salarié de l'Etat et du secteur nationalisé (ce revenu est égal à 5460 Francs (cf. la note (1) de la page 11)).

Tableau A3 - Revenu moyen relatif ⁽¹⁾ tiré du travail, selon le diplôme le plus élevé obtenu et le statut

Revenu moyen relatif % colonne % ligne	Diplôme d'enseignement général le plus élevé						
	Aucun	CEP	BEPC	Baccalaur. t	Université Gdes Ecoles	Autre	Ensemb
S T A T U T	Indépendant	3 153 6	8 118 32	6 201 13	8 214 16	12 311 31	7 20
	Employeur	1 289 24	1 88 20	2 151 30	3 5	1 331 21	0 1
	Autre sec- teur privé	41 83 20	38 108 36	39 124 18	25 121 12	22 161 12	2 33
	Salarié de l'Etat	42 100 13	46 108 28	47 122 15	60 163 19	60 174 22	3 51
	Autres statuts	13	7	6	7	5	8
Ensemble	100 104 16	100 107 31	100 128 16	100 154 16	100 186 19	100 2	100 133

(1) Base : 100 = revenu moyen relatif d'un salarié de l'Etat n'ayant aucun diplôme d'enseignement général (ce revenu est égal à 4011 Francs (cf. la note (1) de la page 11)).

Tableau A4 - Taux de syndicalisation des actifs des services
selon leur sexe et l'activité principale de l'établissement

	Homme		Femme	
	Faites-vous partie d'un syndicat ?		Faites-vous partie d'un syndicat ?	
	Oui	Non	Oui	Non
Services administrat.	22	78	18	82
Services sociaux	24	76	15	85
Services de santé	17	83	15	85
Enseignem. ^t /recherche	39	61	26	74
Services domestiques	26	74	1	99
Autres serv. privés	14	86	16	84
Serv.divers privés	10	90	6	94
Ensemble	21	79	17	83

Tableau A5 - Répartition par statut des actifs de
chaque secteur d'activité des services

	S t a t u t				
	Indépendant	Employeur	Autre privé	Secteur nationalisé	Salarié de l'Etat
<u>Services</u>					
administratifs	2.4	0.0	7.6	6.6	83.5
sociaux	2.2	6.2	43.4	1.4	46.9
santé	18.2	1.1	26.5	4.0	50.2
enseig./recherche	0.7	1.0	13.3	8.1	76.8
domestiques	1.1	10.9	80.3	1.6	6.1
autres sect. priv.	19.4	3.5	60.2	2.7	14.2
serv.divers priv.	34.3	2.0	60.3	2.5	1.0

Figure A1 - Analyse de correspondance. Plan de projection des modalités actives et des centres de cinq classes sur les axes 1 et 2

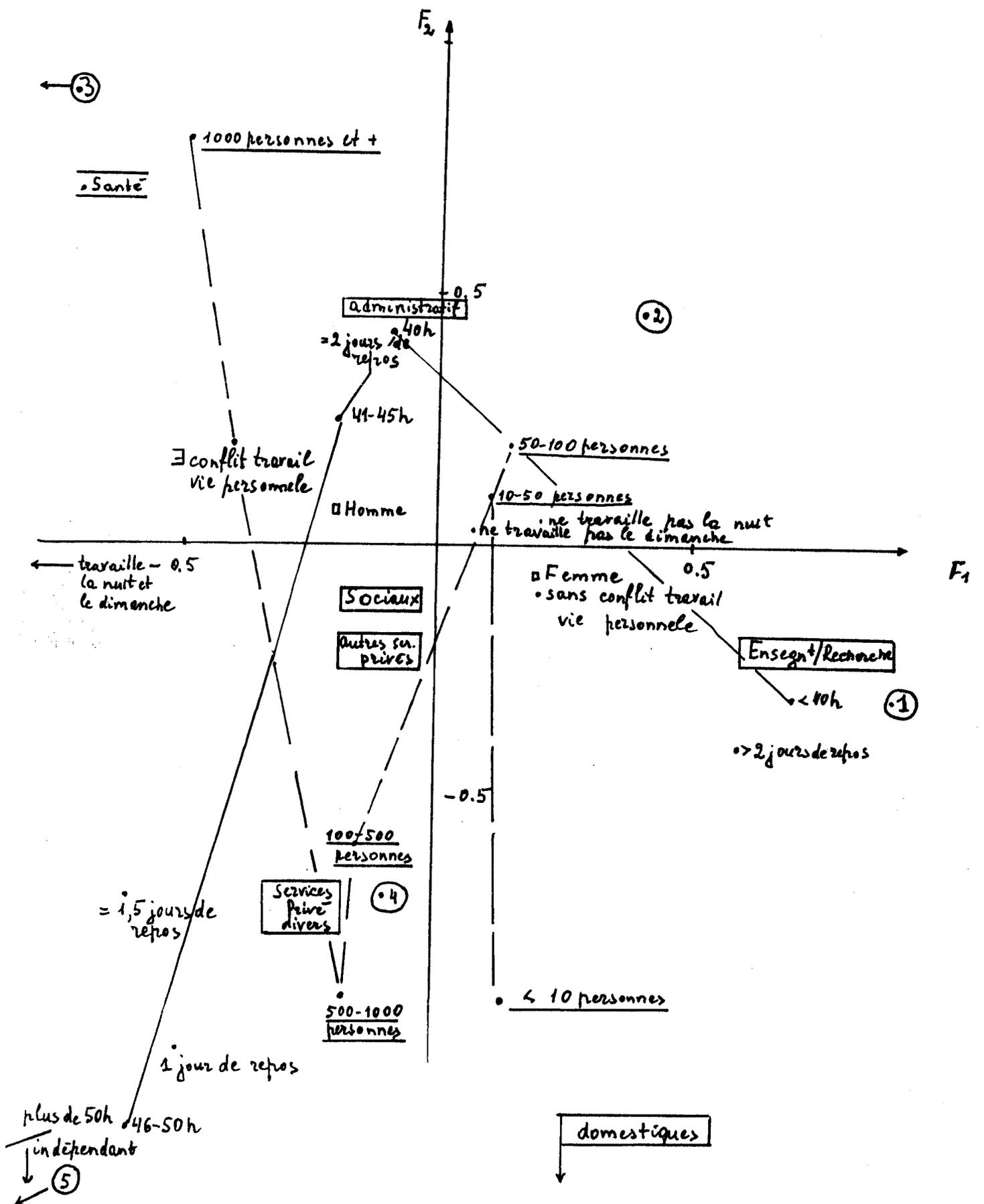


Figure A2 - Analyse de correspondance. Plan de projection des modalités actives et illustratives, et des centres de cinq classes sur les axes 1 et 3

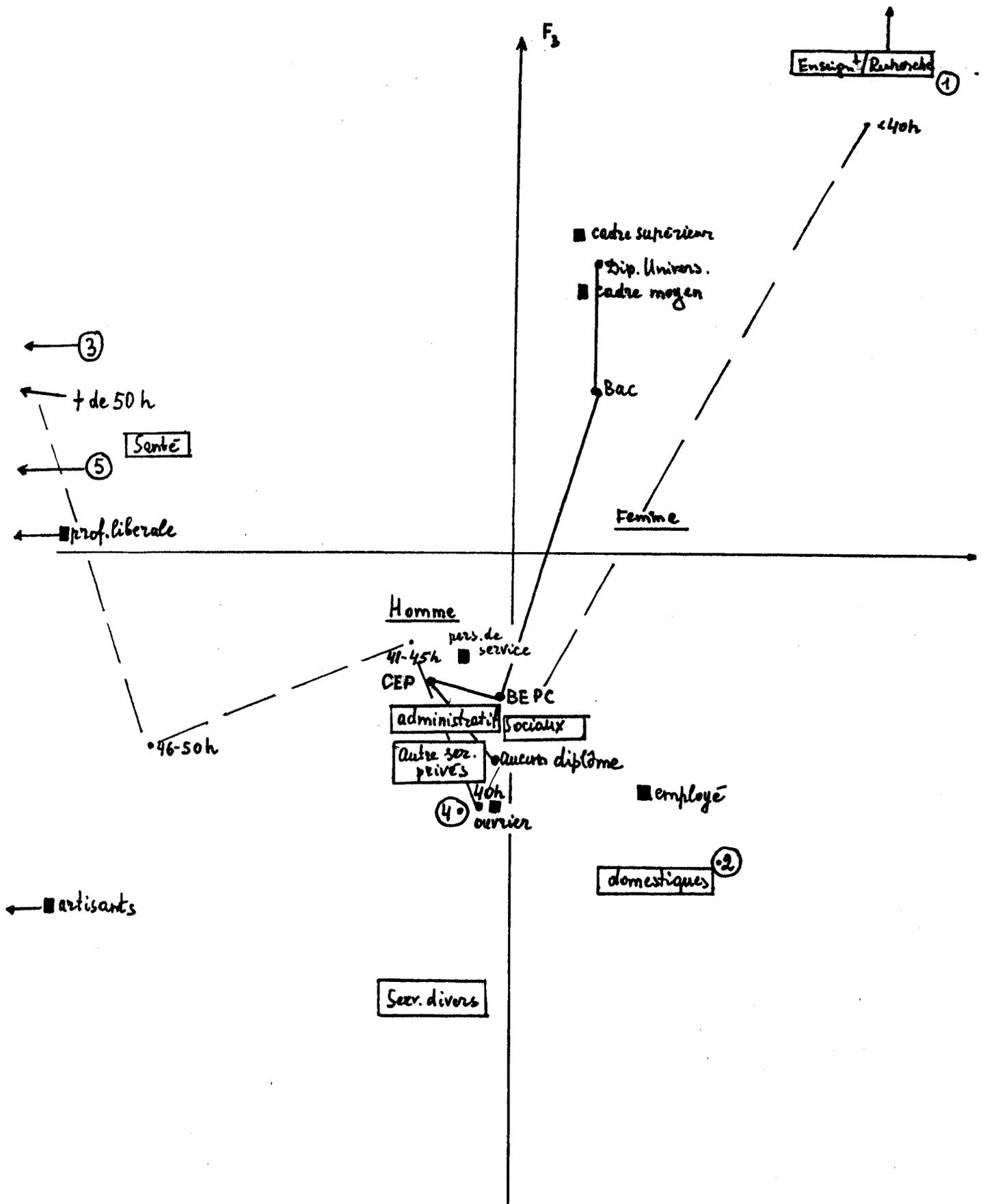


Figure A3 - Analyse de correspondance.

Plan de projection des 17 variables-
colonnes et 26 variables-lignes sur
les axes 1 et 2

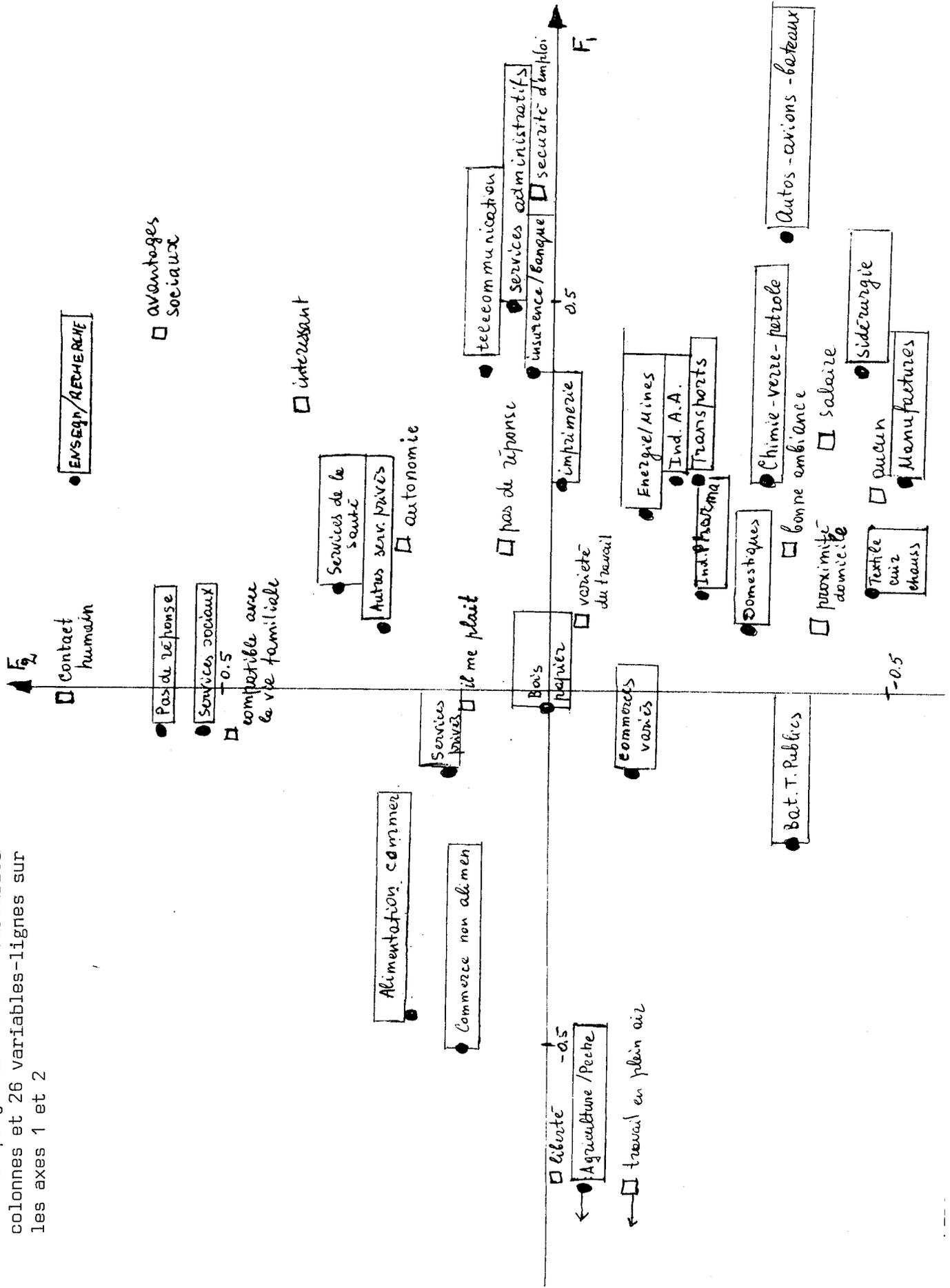


Figure A4 - Analyse de correspondance. Plan de projection des modalités actives et illustratives et des centres de trois classes sur les axes 1 et 2

